

PARKS ACT

Pursuant to section 6 of the *Parks Act*, the Commissioner in Executive Council orders as follows:

1. The following classification of park is hereby established: ecological reserve.

2. The area described in the attached Schedule is hereby established as Coal River Springs Territorial Park.

3. The Coal River Springs Territorial Park is an ecological reserve.

Dated at Whitehorse, in the Yukon Territory, this 31st day of July, 1991.

Commissioner of the Yukon

LOI SUR LES PARCS

Le Commissaire en conseil exécutif, conformément à l'article 6 de la Loi sur les parcs, décrète ce qui suit:

1. Est établi par les présentes la catégorie de parc appelée réserve écologique.

2. La parcelle de terre décrite à l'anexe ci-jointe est par les présentes constituée comme Parc territorial Coal River Springs.

3. Le Parc territorial Coal River Springs est une réserve écologique.

Fait à Whitehorse, dans le territoire du Yukon, ce 31^e jour de juillet 1991.

for Commissioner of the Yukon

SCHEDULE

ANNEXE

COAL RIVER SPRINGS TERRITORIAL PARK

PARC TERRITORIAL COAL RIVER SPRINGS

In the Yukon Territory, lying within Quad 95 D/3, at approximate latitude 60 degrees 9 minutes and approximate longitude 127 degrees 25 minutes.

Dans le territoire du Yukon, s'étendant dans le quadrilatère 95 D/3, situé à environ 60°9' de latitude et 127°25' de longitude.

All of the topographical features referred to herein are according to Edition 1 of map sheet 95 D/3 of the National Topographical Series produced at a scale of 1:50 000 by the Department of Energy, Mines and Resources.

Les données topographiques mentionnées ont été établies d'après l'édition 1 de la carte 95 D/3 du système national de référence cartographique, tracée à l'échelle de 1:50 000 par le ministère de l'Énergie, des Mines et Ressources.

Universal Transverse Mercator (UTM) co-ordinates referred to herein are Zone 9 UTM co-ordinates based on the North American Datum of 1927 (NAD27) and are derived from Geodetic Survey of Canada control station 60A72 (ID number 608019) whose co-ordinates were obtained from the National Geodetic Database on July 16, 1990.

Les coordonnées du système de projection universel Mercator transverse mentionnées sont les coordonnées du fuseau 9 et conformes à celles de la Station-origine de la triangulation américaine de 1927. Elles relèvent de la station de contrôle du service géodésique du Canada 60A72 (n° 608019) dont les coordonnées ont été obtenues de la Base nationale de données géodésiques le 16 juillet 1990.

Bearings referred to herein are UTM grid bearings derived from Geodetic Survey of Canada control station 60A72 and BARNEY (ID numbers 608019 and 50804 respectively), NAD27, and are referred to the central meridian of UTM Zone 9 (127 degrees West).

Les directions mentionnées sont les gisements du système de projection universel Mercator transverse. Elles relèvent des stations de contrôle du Service géodésique du Canada 60A72 (n° 608019) et BARNEY (n° 50804) de la Station-origine de la triangulation américaine de 1927 et se réfèrent au méridien central du fuseau 9 (à 127° de l'ouest).

Monuments referred to herein are Canada Lands Surveys 77 (CLS77) Posts placed by B.P. Thompson, C.L.S., during the period July 21 to July 23, 1990.

Les bornes mentionnées sont les bornes A.T.C. 77 posées par B.P. Thompson, A.T.C. pendant la période du 21 juillet au 23 juillet, 1990.

Said parcel of land is more particularly described as follows:

Cette parcelle de terre est décrite plus précisément comme il suit:

Commencing at the intersection of the Ordinary High Water Mark (OHWM) of the left bank of the Coal River with the southern bank of an unnamed creek which flows westerly into the Coal River, said intersection is located at approximate UTM co-ordinates 6 671 810 metres North, 585 660 metres East;

Commençant à l'intersection de la ligne ordinaire des hautes eaux de la rive gauche de la rivière Coal et de la rive sud d'un ruisseau sans nom qui coule vers l'ouest et se jette dans la rivière Coal, cette intersection ayant les coordonnées approximatives de 6 671 810 nord et 585 660 est;

Thence in a general northeasterly and southeasterly direction upstream along the southern bank of the said creek, a distance of approximately 4 500 metres, to the intersection with a line on a bearing of 1 degree 44 minutes 6 seconds from the monument 1L1000;

De là, en direction généralement nord-est et sud-est vers l'amont, suivant la rive sud du même ruisseau pour une distance d'environ 4 500 mètres à l'intersection d'une ligne dans une direction de 1°44'6" du repère numéro 1L1000;

Thence along said line on a bearing of 181 degrees 44 minutes and 6 seconds, a distance of 28 metres more or less, to said monument 1L1000, said monument having

De là, le long de cette ligne dans une direction de 181°44'6" pour une distance d'environ 28 mètres au repère numéro 1L1000, ce repère ayant les coordonnées

**O.I.C. 1991/149
PARKS ACT**

**DÉCRET 1991/149
LOI SUR LES PARCS**

approximate UTM co-ordinates of 6 670 641.83 metres North, 589 817.01 metres East;

approximatives de 6 670 641.83 nord et 589 817.01 est;

Thence on a bearing of 181 degrees 44 minutes 6 seconds, a distance of 794.20 metres, more or less, to monument 2L1000, said monument being on the height of land and having approximate UTM co-ordinates 6 669 848.38 metres North, 589 792.98 East;

De là, dans une direction de 181°44'6" pour une distance d'environ 794.20 mètres au repère numéro 2L1000, ce repère étant dans les hauteurs et ayant les coordonnées approximatives de 6 669 848.38 nord et 589 792.98 est;

Thence in a general southwesterly direction along the height of land, a distance of approximately 820 metres to monument 3L1000, said monument being on the height of land and having approximate UTM co-ordinates 6 669 078.27 metres North, 589 536.49 metres East;

De là dans une direction généralement sud-ouest le long des hauteurs pour une distance d'environ 820 mètres au repère numéro 3L1000, ce repère étant dans les hauteurs et ayant les coordonnées approximatives de 6 669 078.27 nord et 589 536.49 est;

Thence in a general southerly direction along the height of land, a distance of approximately 1 000 metres to monument 4L1000, said monument being on the height of land and having approximate UTM co-ordinates 6 668 088.14 metres North, 589 633.76 metres East;

De là, dans une direction généralement sud le long des hauteurs pour une distance d'environ 1 000 mètres au repère numéro 4L1000, ce repère étant dans les hauteurs et ayant les coordonnées approximatives de 6 668 088.14 nord et 589 633.76 est;

Thence in a general southerly direction along the height of land, a distance of approximately 1 800 metres to the intesection with a line between monuments 5L1000 and 6L1000 and its northerly projection;

De là, dans une direction généralement sud le long des hauteurs pour une distance d'environ 1 800 mètres à l'intersection d'une ligne entre les repères numéros 5L100 et 6L100 et de sa projection le plus au nord;

Thence along said line on a bearing of 179 degrees 9 minutes, 41 seconds, a distance of approximately 600 metres to said monument 6L1000, said monument having approximate UTM co-ordinates 6 665 767.09 metres North, 589 214.87 metres East;

De là, le long de cette ligne dans une direction de 179°9'41" pour une distance d'environ 600 mètres au repère numéro 6L1000, ce repère ayant les coordonnées approximatives de 6 665 767.09 nord et 589 214.87 est;

Thence on the southerly projection of said line on a bearing of 179 degrees 9 minutes 41 seconds, a distance of 36 metres, more or less, to the intersection with the OHWM of the left bank of the Coal River;

De là, vers le sud le long de cette ligne dans une direction de 179°9'41" pour une distance d'environ 36 mètres à l'intersection de la ligne ordinaire des hautes eaux de la rive gauche de la rivière Coal;

Thence in a general southwesterly and northwesterly direction along the OHWM of the left bank of the Coal River, a distance of approximately 10 800 metres, to the point of commencement;

De là, en direction généralement sud-est et nord-est le long de la ligne ordinaire des hautes eaux de la rive gauche de la rivière Coal pour une distance d'environ 10 800 mètres au point de commencement;

Said parcel containing approximately 1 570 hectares.

Cette parcelle de terre comprend environ 1 570 hectares.